Image not found or type unknown

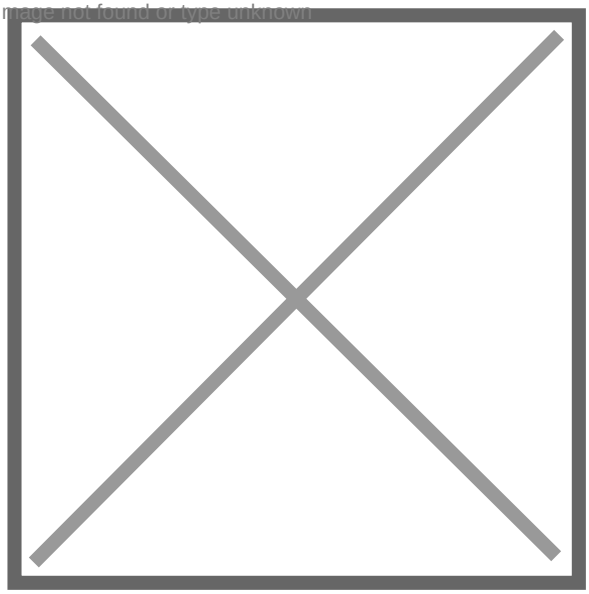

Résiliation d'un contrat de location pour un photocopieur

Par **APEB**, le **23/02/2010** à **17:50**

Bonjour,

Nous sommes une association de parents d'élèves et nous avons un contrat de location pour notre photocopieur qui a débuté en 10/07 et se terminera en 10/12. A ce jour, ce copieur nous coûte € 4200,00 par an, une fortune ! et nous considérons qu'il est inadapté à nos besoins. Nous avons pris contact avec le commercial pour une nouvelle proposition plus adapté à nos besoins mais elle ne nous convient pas car nous repartons de nouveau sur un contrat de location de 5 ans et une économie annuelle de € 300,00 seulement. Comment faire pour résilier ce contrat, est-ce possible sans avoir à régler les échéances à venir, sommes-nous pieds et poings liés jusqu'en 2012 ?

Par **yohann0173**, le **22/10/2010** à **18:57**

Bonjour,

j'ai exactement le meme probleme que vous.... et personne trouve de solution.
Je suis meme passer au tribunal du commerce qui a ordonné le paiement des echeances, c'est un scandale !
Un copieur qui va couter au final près de 22 000 euros....

Par **mimi493**, le **22/10/2010** à **21:28**

Si le contrat a un terme, vous pouvez donc le résilier afin qu'il ne continue pas après la 1ère période de location. Pensez à respecter le préavis (en matière pro, ça peut être 6 mois, un an, lisez le contrat).

Il faut réfléchir avant de se signer un contrat pour 5 ans.

Par **AGB Bureautique**, le **22/11/2010** à **11:38**

Bonjour,

AGB Bureautique est spécialiste en ce qui concerne la reprise de contrat.
Nous sommes capable de réduire votre loyer d'une manière conséquente.

Bien sur Il faut étudier la situation car chaque cas est specifique.

Par exemple:
APEB
Il vous reste environ 8000€ a payer chez votre prestataire actuel.
Vous payez actuellement 350€/mois.
Aujourd'hui (selon votre matériel) nous avons la possibilité de vous faire payer moins de 199€/mois tout en vous installant une machine neuve.
Soit une économie de 151/mois

Vous allez donc économiser 3624€ sur la fin de votre contrat (2ans)

Vous n'aurez plus à payer l'ancien contrat car on s'occupe de solder ce dernier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter par téléphone aux 06 15 93 90 63.

Alexandre Boublil
AGB Bureautique

Par **trabelsi**, le **03/04/2011** à **10:35**

Bonjour,

Pour toutes les personnes qui ont un problème avec leur fournisseur concernant leur(s) système(s) d'impression(s), ma société se propose de racheter leur contrat ou leur(s) machine(s) quel qu'en soit le montant...
Pour plus d'informations veuillez prendre contact : Amin337@msn.com

MR TRABELSI.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés